

Livret d'accueil

DES NOUVEAUX

MEMBRES



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
loire angers

Le mot du Président

“

L'heure est à la rentrée pour le Conseil de développement et, en ce début de mandat, je vous souhaite une nouvelle fois la **bienvenue**.

Pour vous accueillir et vous accompagner au mieux, vous trouverez dans ces pages quelques rappels et informations sur nos missions et notre fonctionnement.

Nous l'avons voulu accessible et nous l'espérons le plus complet possible. Bien sûr, n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe du Conseil si vous avez des questions.

A très vite !

Jean-François CAILLAT,

Président

Conseil de développement Loire Angers



Sommaire

4-5 Le Conseil, en quelques idées

6 Le territoire

7 Les élus référents

8-9 Le fonctionnement

10 L'animation

11 La coordination

Les infos pratiques **12**

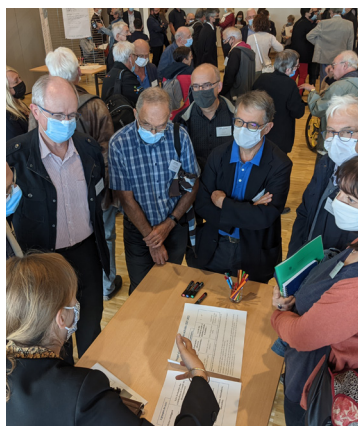
Les bonnes pratiques **13**

L'intranet **14-15**

F.A.Q. **16-17**

Notes **18-19**

EN QUELQUES IDEES



Un espace de dialogue convivial et ouvert à tous

Une assemblée de citoyens engagés

Un générateur de propositions pour le territoire

Une réflexion collective continue et organisée

Ecouter
débattre
proposer

Echanger sur les projets des collectivités.
Croiser des expériences, des idées, des visions du territoire.
Apporter un regard complémentaire à celui des élus, non technique et libre de toute contrainte.
Etre générateur de solutions, de propositions et de pistes d'action concrètes pour améliorer le quotidien.

Des membres bénévoles issus de tout le territoire

Des profils et des expertises de tous les secteurs

d'activité locale

90 organisation socio-économiques
30 personnes physiques



1999

Loi du 25 juin

Création des Conseils de développement

2002

Création d'un Conseil de développement par Angers Agglomération

2003

Conseil de développement élargi au Pays Loire Angers

2018

Création du Conseil de développement Loire Angers unique et commun à Angers Loire Métropole, Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance

2019

La Loi Engagement et proximité confirme, après la loi NOTRe du 7 août 2015, l'existence et les missions des Conseils de développement

TER RI TOIRE

Communauté de Communes
Anjou Loir et Sarthe (ALS)

Communauté Urbaine
Angers Loire Métropole (ALM)

Communauté de communes
Loire Layon Aubance (LLA)

Une ComCom

Aussi appelée EPCI (établissement public de coopération intercommunale), la communauté de communes associe des communes en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Elle assure de nombreux services publics : eau, assainissement, petite enfance, loisirs, zones d'activités... Lorsqu'elle regroupe plus de 250 000 habitants, elle devient une « communauté urbaine », comme c'est le cas pour ALM.

Le PMLA

Le Pôle Métropolitain Loire Angers est un syndicat mixte de coopération souple entre ALM, ALS et LLA.

Sa mission ? Renforcer les complémentarités entre villes, espaces péri-urbains et ruraux en portant des projets communs d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement.

ÉLUS REFE RENTS



Christophe BÉCHU

Président ALM et PMLA
Maire d'Angers



Roselyne BIENVENU

Vice-Présidente
ALM aux RH et à la
métropolisation



Jean-Jacques GIRARD

Président ALS
Maire de Tiercé



Elisabeth MARQUET

Vice-présidente ALS aux
représentations-ruralité
Maire de Jarzé Villages



Marc SCHMITTER

Président LLA
Conseiller municipal
Chalonnnes-sur-Loire



Sylvie SOURISSEAU

Vice-présidente LLA à
l'aménagement
Maire de Brissac Loire
Aubance



Jean-Yves LE BARS

Vice-président LLA
au développement
économique
Maire de Bellevigne-
en-Layon

FONCTIONNEMENT

PROGRAMME D'ACTIVITÉ



COMMISSIONS

Réunissent les membres en groupes entiers ou en sous-groupes 1 à 2 fois par mois.



de septembre à juin



GROUPES DE SUIVI

Réunissent des membres de manière ponctuelle ou sur plusieurs semaines/mois.



sans durée déterminée



ETAPE 1

Diagnostic enjeux Benchmarking

ETAPE 2

Mobilisation d'experts internes au Conseil, de la collectivité, externes, d'étudiants, visites, enquêtes...

ETAPE 3

Production collective de solutions

ETAPE 4

Hiérarchisation, rédaction, mise en forme écrite, vidéo, événementiel...

Production d'une **contribution**

validée par l'Assemblée puis publiée et diffusée

Implication dans des démarches participatives des autorités de rattachement et leurs partenaires



Veille / collaborations régulières sur des projets des collectivités



Contributions ponctuelles sur les sujets de leur choix



Retrouvez les principales propositions du Conseil de développement dans le « Panorama des propositions ».



ANI MA TION

Le Conseil n'a pas de personnalité juridique propre mais il a choisi d'organiser son fonctionnement comme celui d'une association. Trois documents régissent son fonctionnement :

Le règlement interne

La charte de partenariat

La charte d'engagement



Le Président



Réélu en mai 2021, Jean-François CAILLAT préside le Conseil de développement depuis 2018. Il habite à Briollay.

Le Président reçoit sur RDV dans son bureau, au cinquième étage de l'Hôtel d'Agglomération.

02 41 05 51 81 // jfcaillat@gmail.com

Les Vice-Présidents



Cristiana OGHINA-PAVIE
VP ALM
cristiana.pavie@univ-angers.fr



Gino MOUSSEAU
VP LLA
gino.mousseau@wanadoo.fr



Jean-Claude CHUPIN
VP ALS
jean-claude_chupin@orange.fr

Le Bureau

Patricia ARTHUS (Chambre d'Agriculture), Jacqueline BRANGER (Festival Premiers Plans), J.Paul FRADIN (personne physique), Véronique LEFEVRE-TOUSSAINT (CCI), François BLONDEAU (Espace Air Passion), Jacques DECREQUY (personne physique), Laurence BESSONNEAU (Chambre de Métiers et de l'Artisanat), Daniel BRUNET (CFDT), Christelle GASTE (C'est Bio l'Anjou), Isabelle LEROUX (personne physique), André LE BARS (Club Entreprise Angers Ouest), Huguette MACE (personne physique), J.Claude DENIS (membre de droit), Alain LÉBOUC (membre de droit), L.Marie RIVIERE (membre de droit).

COOR DINA TION



Sandrine CASTEL-BIDERRE
Coordinatrice

02 41 05 51 83
sandrine.castel-biderre@angersloiremetropole.fr



Roxane NOYER
Assistante

02 41 05 51 81
roxane.noyer@angersloiremetropole.fr



Lucie CORLAY
Chargée de communication

02 41 05 51 84
lucie.corlay@angersloiremetropole.fr



Pauline CHAUVEAU
Assistante de projet « Territoire intelligent »

02 41 05 51 80
pauline.chauveau@angersloiremetropole.fr



Yannick LOCHU
Référént territoire LLA

02 53 57 11 97
yannick.lochu@loirelayonaubance.fr



Carine ONILLON-CESBRON
Référénte territoire ALS

02 53 04 68 20
carine.cesbron@ccals.fr



INFOS PRA TIQUES

Les locaux du Conseil de développement sont situés dans le centre d'Angers, au 5ème étage de l'Hôtel d'Agglomération, 83 rue du Mail.

Le secrétariat du Conseil de développement est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. Vous pouvez venir sans rendez-vous ou nous contacter par téléphone :

02 41 05 51 81 ou par mail :

conseil-developpement@angersloiremetropole.fr

Pour les organisations et habitants d'**Anjou Loir et Sarthe**, privilégiez la référente ALS, **Carine ONILLON-CESBRON**, par téléphone ou sur rendez-vous : 02 53 04 68 20 - carine.cesbron@ccals.fr

Pour les organisations et habitants de **Loire Layon Aubance**, privilégiez le référent LLA, **Yannick LOCHU**, par téléphone ou sur rendez-vous : 02 53 57 11 97 - yannick.lochu@loirelayonaubance.fr



12

Si vous venez en transport en commun sur ALM, des tickets Irigo (tram et bus) vous sont remis sur demande auprès du secrétariat ou à la sortie des réunions.

Si vous utilisez votre voiture pour vous rendre à une réunion dans le centre d'Angers, des tickets de parking (Place Leclerc uniquement) sont également remis sur demande.

Remboursement des frais de déplacement sur demande.

Un système de covoiturage est proposé lors des inscriptions aux réunions sur l'extranet, ayez le bon réflexe !

De nombreuses ressources sont à votre disposition, sur l'intranet, sur les plateformes de partage de documents en ligne et dans les locaux du Conseil de développement.

Le Conseil achète régulièrement des ouvrages sur les thématiques inscrites au programme d'activité. Ces documents peuvent être empruntés en fonction des disponibilités.

BON NES PRA TIQUES



Je préviens de ma présence ou de mon absence aux réunions et assemblées et si je dois annuler ma venue.

Je prépare les réunions :

je m'informe, je partage, je lis, j'échange.

J'utilise les outils à ma disposition :

intranet et ressources en lignes, docs collaboratifs.

Je participe de manière active et régulière à la/aux commission(s)/ groupe(s) de suivi dont je fais partie. Je donne mon opinion, je partage mon expérience, mon expertise... tout en restant ouvert au débat, à l'échange et en écoutant et respectant les opinions de mes collègues.



Je parle du Conseil de développement au sein de mon organisation et autour de moi, je diffuse les contributions, j'invite aux événements publics...

Je fais connaître le Conseil à mon réseau.

Je partage les activités du Conseil de développement sur les réseaux sociaux.

13



INTERNET

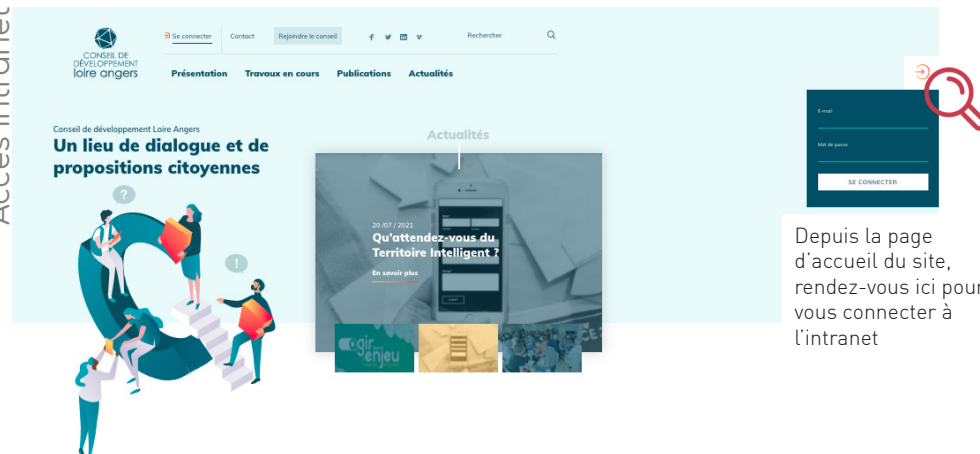
Rendez-vous sur conseil-dev-loire.angers.fr

pour découvrir l'actualité du Conseil de développement.

Retrouvez une présentation du Conseil et des travaux en cours, plus de 25 publications, 10 vidéos, et de nombreuses ressources.



Accès intranet



Depuis la page d'accueil du site, rendez-vous ici pour vous connecter à l'intranet

INTRANET

Pour faciliter le travail collectif, le Conseil de développement met à disposition de ses membres un espace dédié sur le site internet du Conseil : un intranet.

Chaque membre dispose d'un compte personnel et d'un mot de passe lui permettant d'accéder à cet intranet. En cas de problème, contactez : lucie.corlay@angersloiremetropole.fr.

14

Pourquoi utiliser l'intranet ?

- ▶ Pour accéder facilement aux documents ressources, aux comptes-rendus de réunions pour pouvoir préparer les réunions, nourrir ma réflexion et me tenir au courant ;
- ▶ Pour retrouver les évènements à venir (assemblée, réunions de commissions, ateliers...) et m'y inscrire/me désinscrire en un clic ;
- ▶ Pour faire une recherche dans l'annuaire des membres et trouver les coordonnées de la personne que je souhaite contacter ;
- ▶ Pour y télécharger des documents pratiques qui me serviront à présenter le Conseil autour de moi, à mieux comprendre son fonctionnement, etc.

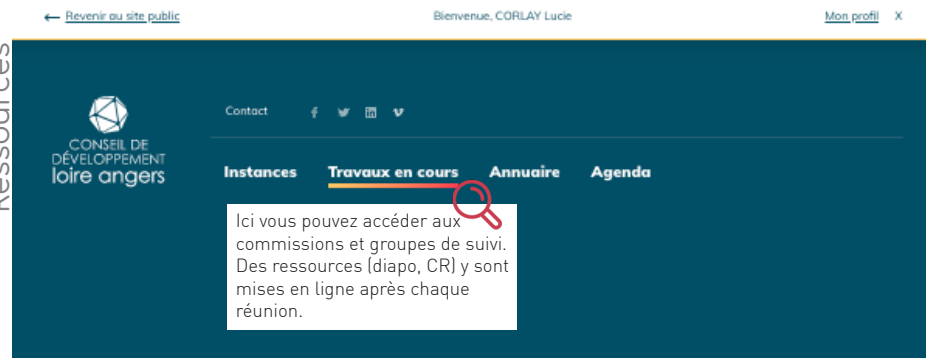
Mot de passe oublié



Cliquez sur « mot de passe oublié » pour demander un nouveau mot de passe.

15

Ressources



Ici vous pouvez accéder aux commissions et groupes de suivi. Des ressources (diapo, CR) y sont mises en ligne après chaque réunion.

F.A.Q.

Quel est le statut juridique du Conseil de développement ?

Le Conseil de développement n'a pas de personnalité juridique propre. Ce n'est ni un service, ni une association. Il est autonome dans son fonctionnement, mais dépend financièrement du PMLA qui lui alloue un budget annuel, des locaux, des moyens matériels, ainsi que des agents.

Comment devient-on membre du Conseil ?

Le Conseil est composé de membres représentants d'organisations et de personnes à titre individuel, ayant répondu à un appel à candidature. Des citoyens associés peuvent s'associer ponctuellement au Conseil en répondant à un appel à candidature lancé après la définition du programme d'activité.

16

Comment sont choisis les sujets ?

Des sujets sont proposés par les élus (les saisines) et par les membres (auto-saisines). Les membres effectuent une sélection parmi ces propositions, adoptée en Assemblée : c'est le programme d'activité.

Comment choisir la commission dans laquelle s'investir ?

Vous êtes libre de vous investir dans la commission et/ou groupe de suivi de votre choix, mais il est indispensable d'en sélectionner au moins un. Si plusieurs sujets inscrits au programme d'activité vous intéressent et si vous êtes en capacité de participer à toutes les réunions vous pouvez suivre plusieurs commissions/groupes de suivi.

Que deviennent les propositions du Conseil ?

Elles sont présentées aux élus, aux Présidents et aux instances d'ALM, d'ALS, de LLA et du PMLA. Une réponse aux propositions est formulée par le/les élus concerné(s) lors de l'assemblée de présentation de la contribution et par écrit. Une veille des suites données aux propositions du Conseil de développement est organisée par un « groupe suivi-évaluation ».

Le Conseil apporte un éclairage, des idées aux élus qui décident ou non de les mettre en oeuvre. Il se revendique comme un laboratoire d'idées et accepte très volontiers de se faire « emprunter » ses propositions par les élus et les responsables politiques, ainsi que par chacun des acteurs

Quelle différence avec un conseil de quartier ou un CESER ?

Le territoire : celui du quartier est le territoire de proximité, de domicile, des activités associatives et de loisirs, ou encore des achats courants, le CESER s'organise au niveau régional, le Conseil de développement est la seule instance de concertation au niveau intercommunale.

La composition : le conseil de quartier est constitué principalement d'habitants siégeant en tant que tels, et non en tant que représentants de groupes organisés. Le CESER en revanche, est constitué principalement de groupes organisés.

Les sujets et méthodes de travail : ils résultent des différences de territoire et de composition.

17

Existe-t-il d'autres Conseils de développement ?

Il existe environ 300 Conseils de développement en France. Ces Conseils sont fédérés au sein d'une Coordination nationale (conseils-de-developpement.fr), qui offre et anime un espace d'échanges de bonnes pratiques et de réflexions.

En Maine-et-Loire, outre le Conseil de développement Loire Angers, on compte 5 Conseils de développement : celui du Pays Segréen (Anjou Bleu et Vallées du Haut Anjou), de Saumur Val de Loire, du Choletais, de Mauges Communauté et celui de Baugeois Vallée.



@AngersCD

@AngersCD

angers-cd

Conseil de développement Loire Angers
83, rue du Mail
49020 Angers

conseil-dev-loire.angers.fr